

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 95.138

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 28 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Novembre 1995

DATE D'AFFICHAGE

20 Novembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CAU par M. POTENNEC
M. DONZIER par M. HUGENDOBLER
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : Mme MONTRON et M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REVERSEMENT DE SUBVENTION (P.L.A.J.S.)

VOTE : UNANIMITE

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du

Projet Local Animation Jeunesse et Sports (P.L.A.J.S.), vient de notifier à la Ville de ROYAN le versement d'une subvention de 20.000 F pour l'année civile 1995.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser cette somme, comme suit :

- 19.000 F à A.J.I.R.
- 1.000 F au ROC OMNISPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E,

- D'attribuer une subvention dans le cadre du P.L.A.J.S. de l'année 1995 à :

- A.J.I.R..... 19 000 F
- ROC OMNISPORTS..... 1 000 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 944 - Article 657 du Budget de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 Décembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS